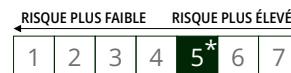


CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION A EUR ACC

COMPARTIMENT DE SICAV DE DROIT LUXEMBOURGEOIS

Durée minimum
de placement
recommandée :

5 ANS



LU0164455502

Reporting mensuel - 28/02/2023

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

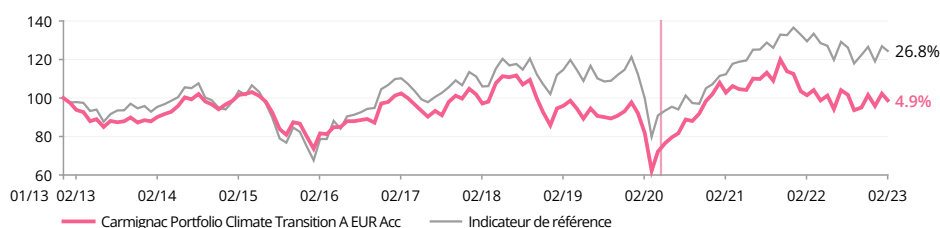
Un fonds actions thématique et durable (UCITS) qui investit dans des entreprises innovantes, fournissant des solutions aux défis mondiaux en matière de changement climatique et d'environnement, sur l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables et des industries vertes. Le Fonds cherche à générer des rendements attractifs en investissant dans des secteurs de croissance durable à long terme, ou dans des entreprises au cœur de la révolution « verte », tout en contribuant de manière positive à l'environnement et aux efforts de décarbonisation en facilitant la transition vers une économie à faible émissions de carbone. L'objectif du Fonds est de surperformer son indicateur de référence sur une période d'au moins 5 ans.

Rendez-vous en Page 4 pour lire l'analyse de gestion

PERFORMANCES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Les rendements nets sont obtenus après déduction des frais et taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge.

EVOLUTION DU FONDS ET DE SON INDICATEUR DEPUIS 10 ANS (%) (Base 100 - Net de frais)



PERFORMANCES CUMULÉES ET ANNUALISÉES (au 28/02/2023 - Net de frais)

	Performances cumulées (%)					Performances annualisées (%)				
	Depuis le 30/12/2022	1 Mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le 14/05/2020
A EUR Acc	3.4	-1.4	-2.5	21.3	0.1	4.9	6.7	0.0	0.5	11.6
Indicateur de référence	4.8	-0.5	-2.8	25.7	14.4	26.8	7.9	2.7	2.4	13.0
Moyenne de la catégorie	6.1	0.1	-2.3	34.8	50.1	137.8	10.5	8.5	9.0	—
Classement (quartile)	4	4	3	4	4	4	4	4	4	—

Source : Morningstar pour la moyenne de la catégorie et les quartiles.

Met ingang van 15/05/2020 hanteert het subfonds een maatschappelijk verantwoorde benadering als het gaat om het milieu door thematisch te beleggen in aandelen van bedrijven die, naar het oordeel van de fondsbeheerder, bijdragen aan het tegengaan van klimaatverandering.

STATISTIQUES (%)

	1 an	3 ans
Volatilité du fonds	19.0	25.0
Volatilité du benchmark	16.4	21.6
Ratio de Sharpe	-0.1	0.3
Bêta	1.1	1.0
Alpha	-0.1	-0.0

Calcul : pas hebdomadaire

VAR

VaR du Fonds	11.4%
VaR de l'indicateur	11.8%

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE

Portefeuille actions	-1.2%
Derivés actions	-0.0%
Derivés devises	-0.0%
Total	-1.2%

Performances brutes mensuelles



M. Wiskirski

CHIFFRES CLÉS

Taux d'investissement actions	93.5%
Taux d'exposition nette actions	86.1%
Nombre d'actions	52
Active Share	93.4%

PROFIL

Classification SFDR : Article 9
Domicile : Luxembourg
Affectation des résultats : Capitalisation
Type de fonds : UCITS
Forme juridique : SICAV
Nom de la SICAV : Carmignac Portfolio
Fin de l'exercice fiscal : 31/12
Souscription/Rachat : Jour ouvrable
Heure limite de passation d'ordres : avant 18:00 heures (CET/CEST)
Date de lancement du Fonds : 03/03/2003
Date de la 1ère VL : 10/03/2003
Devises de cotation : EUR
Actifs sous gestion du Fonds : 282M€ / 299M\$⁽¹⁾
Encours de la part : 202M€
VL : 295.37€
Catégorie Morningstar™ : Sector Equity Ecology

GÉRANT(S) DU FONDS

Michel Wiskirski depuis le 20/12/2018

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE⁽²⁾

MSCI ACWI (USD) (Dividendes nets réinvestis).

AUTRES CARACTERISTIQUES ESG

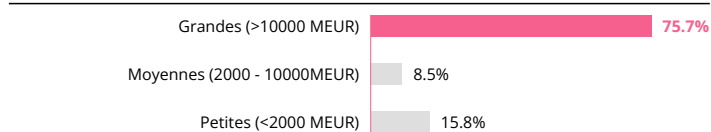
Minimum % d'alignement à la Taxonomie10%
 Minimum % d'investissements durables 80%
 Principales Incidences Négatives (PAI) Oui

CARMIGNAC PORTFOLIO CLIMATE TRANSITION A EUR ACC

ALLOCATION D'ACTIFS PAR THÉMATIQUE

Facilitateurs de solutions	48.9%
Constructions "vertes"	6.0%
Economie circulaire	16.8%
Efficacité énergétique	4.3%
Technologies "vertes"	21.9%
Fournisseurs d'énergie verte	35.7%
Mobilité verte	7.3%
Energies renouvelables	28.4%
Acteurs de la transition	9.0%
Entreprises minières efficaces	3.2%
Acteurs de la transition pétrolière et gazière	5.7%
Liquidités, emplois de trésorerie et opérations sur dérivés	6.5%

RÉPARTITION PAR CAPITALISATION



Poids rebasés

PRINCIPALES POSITIONS

Nom	Pays	Thématique "vert"	%
NEXTERA ENERGY	Etats-Unis	Energies renouvelables	9.0%
RWE AG	Allemagne	Energies renouvelables	5.5%
WASTE MANAGEMENT INC	Etats-Unis	Economie circulaire	5.2%
MICROSOFT CORP	Etats-Unis	Technologies "vertes"	5.0%
SAMSUNG ELECTRONICS	Corée du Sud	Technologies "vertes"	4.9%
LG CHEM	Corée du Sud	Mobilité verte	4.3%
DANAHER CORP	Etats-Unis	Economie circulaire	3.8%
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Etats-Unis	Economie circulaire	3.4%
KINGSPAN GROUP	Irlande	Constructions "vertes"	3.2%
GEPARK LTD	Chili	Acteurs de la transition pétrolière et gazière	3.2%
Total			47.8%

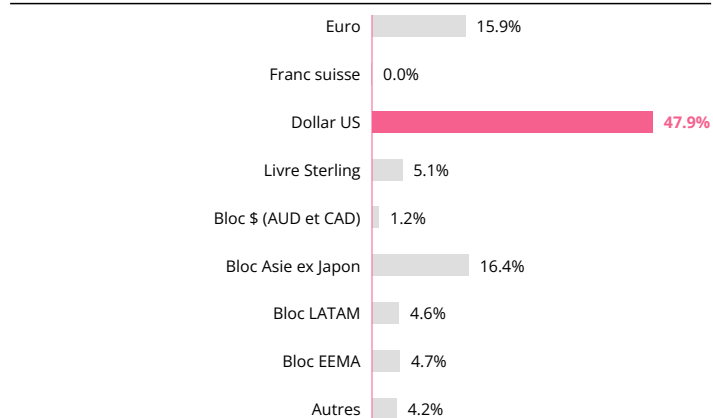
THEMATIQUES

Facilitateurs de solutions: Entreprises offrant des produits, des services ou des solutions qui permettent directement ou indirectement à d'autres entreprises de réduire leurs émissions de carbone ou d'améliorer leur efficacité énergétique (des facilitateurs de solutions) ; par exemple, les entreprises de semi-conducteurs qui fournissent des composants essentiels pour les véhicules électriques.

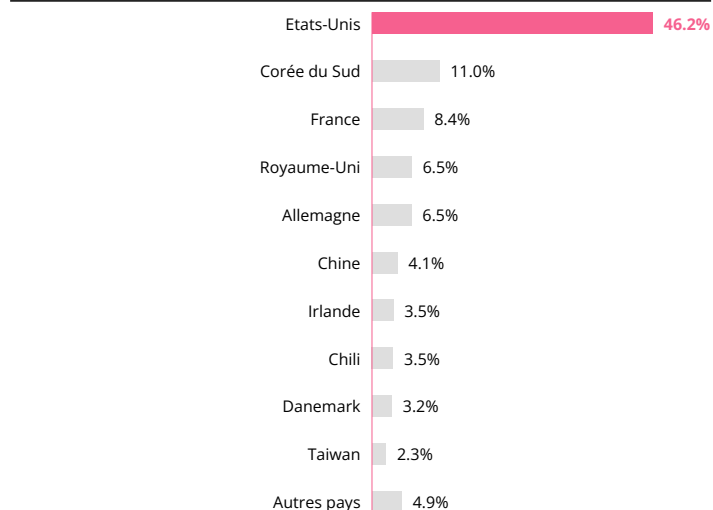
Fournisseurs d'énergie verte: Entreprises fournissant des produits, des services ou des solutions à faible teneur en carbone, comme les énergies renouvelables ou les véhicules électriques.

Acteurs de la transition: Entreprises qui contribuent le plus à la transition énergétique et à la réduction des émissions mondiales de carbone, par exemple, certaines grandes sociétés minières ou pétrolières intégrées qui ont adopté des politiques radicales pour réduire leur empreinte carbone et qui étendent leur engagement au sein des énergies renouvelables.

EXPOSITION NETTE PAR DEVISE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Poids rebasés

DONNÉES ESG DU FONDS

Ce produit financier relève de l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable promu par ce produit financier sont les suivants :

- 80% au moins des actifs nets du Compartiment sont investis 1) dans des entreprises qui tirent au moins 10% de leurs revenus d'activités ou consacrent au moins 10% de leurs dépenses d'investissement à des activités qui contribuent à atténuer le changement climatique ou à s'adapter, conformément au règlement Taxonomie (UE) 2020/852, ou 2) dans des entreprises actives dans le domaine de l'extraction efficace des matières premières, qui jouent un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique ;
- 10% au moins de l'actif net du Compartiment sont consacrés à des investissements durables alignés sur le règlement Taxonomie de l'UE ;
- L'univers d'investissement composé d'actions est activement réduit d'au moins 20% ;
- Une analyse ESG appliquée à 90% au moins des investissements en actions.

COUVERTURE ESG DU FONDS

Nombre d'émetteurs dans le portefeuille	49
Nombre d'émetteurs notés	49
Taux de couverture	100.0%

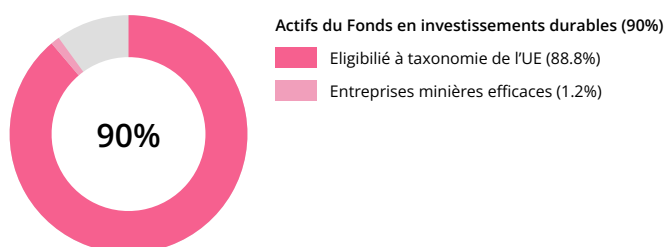
Source: Carmignac

NOTE ESG

Carmignac Portfolio Climate Transition A EUR Acc	AA
Indicateur de référence*	AA

Source: MSCI ESG

INVESTISSEMENTS DURABLES (ACTIFS NETS)



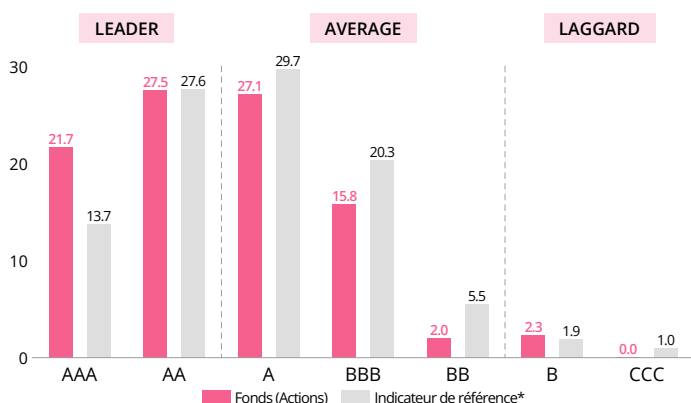
Eligibili à taxonomie de l'UE

Pour déterminer si une entreprise contribue à une activité environnementale, le Compartiment utilise l'Annexe technique du rapport sur la Taxonomie, qui reprend les codes NACE prédéfinis pour les secteurs concernés. Dans un premier temps, un univers d'investissement composé d'environ 450-500 entreprises éligibles est défini. Dès lors que les activités d'une entreprise répondent à l'objectif de durabilité susmentionné au regard du seuil minimum de revenus ou de dépenses d'investissement (>10%), l'entreprise en question est considérée comme intégralement alignée sur cet objectif.

Entreprises minières efficaces

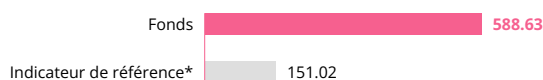
Afin d'atteindre son objectif d'investissement durable, le Compartiment peut également investir dans des entreprises qui tirent au moins 10% de leurs revenus ou consacrent au moins 10% de leurs dépenses d'investissement à des activités liées à l'extraction efficace des matières premières, qui jouent un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement industrielles contribuant à l'atténuation du changement climatique.

NOTE ESG MSCI DU FONDS VS INDICATEUR DE RÉFÉRENCE (%)



Source : Note ESG MSCI. La catégorie Leader représente les entreprises notées AAA et AA par MSCI. La catégorie Average représente les entreprises notées A, BBB, et BB par MSCI. La catégorie Laggard représente les entreprises notées B et CCC par MSCI. Couverture ESG du fonds : 96.4%

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE CARBONE (T CO2E / M CHIFFRE D'AFFAIRES USD) convertie en euro



Source: S&P Trucost, 28/02/2023. L'indicateur de référence de chaque Fonds est hypothétiquement investi dans des actifs identiques aux fonds actions Carmignac respectifs, et le calcul met en évidence le total des émissions de carbone par tranche d'un million d'euros de chiffre d'affaires.

TOP 5 DES NOTES ESG DU FONDS

Nom	Pondération	Note ESG
MICROSOFT CORPORATION	5.0%	AAA
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	2.1%	AAA
STMICROELECTRONICS NV	0.7%	AAA
DANAHER CORPORATION	3.8%	AA
NIBE INDUSTRIER AB	1.0%	AA

Source: MSCI ESG

TOP 5 DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES PONDÉRATIONS DU FONDS ET DE L'INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

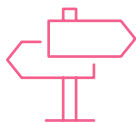
Nom	Pondération	Note ESG
NEXTERA ENERGY INC	8.8%	AA
RWE AKTIENGESELLSCHAFT	5.5%	A
WASTE MANAGEMENT INC	5.1%	A
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	4.5%	A
LG CHEM LTD	4.3%	BBB

Source: MSCI ESG

Les **données d'émissions carbone** sont obtenues grâce à S&P Trucost. L'analyse est conduite en utilisant des données publiées et estimées des Scopes 1 et 2, en excluant la poche de liquidités du fonds et des noms pour lesquels les données ne sont pas disponibles. La quantité d'émissions de carbone en tonnes de CO2 est calculée et exprimée en millions de dollars de chiffre d'affaires (convertie en euros). C'est une mesure normalisée de la contribution d'un fonds au changement climatique qui facilite les comparaisons avec un indicateur de référence, entre plusieurs fonds, et dans le temps, quelle que soit la taille du fonds.

Veillez-vous référer au glossaire pour plus d'informations concernant la méthodologie de calcul.

ANALYSE DE GESTION



ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ

Malgré un bon début d'année en janvier, les marchés boursiers mondiaux ont reculé en février, sous l'effet d'une baisse des actions américaines et des marchés émergents. Bien que les données économiques aient été considérées comme plus résistantes au cours du mois et que les chiffres de l'inflation soient en baisse, les réductions de taux se font attendre, ce qui produit un effet négatif sur les marchés actions. La Chine a largement contribué à la décélération globale des marchés. Les tensions politiques concernant la Chine et les relations internationales sont toujours au premier plan et les prises de bénéfices ont été les principales raisons de cette correction. Sur le front des matières premières, la hausse des prix de l'énergie et des métaux a ralenti en février.



COMMENTAIRE DE PERFORMANCE

Alors que le marché a baissé au cours du mois de février, notre stratégie a été à la traîne sur le plan relatif. La principale source de détraction a été le poids et les positions que nous détenons dans les sociétés liées aux matières premières. En effet, nos positions dans les sociétés de transition et les sociétés minières efficaces ont nui au résultat global au cours du mois. De même, sur le mois, nos titres industriels et de services publics dans le domaine des énergies renouvelables ont souffert. Des titres comme Nel, Plug Power, Nextera et TPI Composites n'ont pas soutenu la performance. Cette contre-performance a cependant été atténuée par notre sélection de titres dans le compartiment des facilitateurs de solutions vertes. En dépit de quelques valeurs décevantes dans le segment des semi-conducteurs, nos positions dans les technologies vertes et l'efficacité énergétique des bâtiments se sont bien comportées au cours du mois.



PERSPECTIVES ET STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Nous demeurons largement diversifiés au sein de nos trois piliers thématiques et pensons qu'à long terme nous aurons la capacité de surperformer le marché dans son ensemble. Au cours du mois, nous avons pris des bénéfices sur certains de nos titres liés à l'efficacité énergétique des bâtiments et nous avons ajouté des titres liés aux technologies vertes, tels que Baidu et Soitec. Dans le segment des énergies renouvelables, nous avons continué à réduire notre position dans Sunrun et avons augmenté nos positions dans Ceres Power et Vestas, tout en continuant à renforcer notre position dans Niu Technologies dans le domaine de la mobilité verte.

GLOSSAIRE

Active share : L'active share d'un portefeuille mesure la différence de composition entre le Fonds et son indicateur de référence. Un active share proche de 100% indique qu'un Fonds a peu de positions identiques à son indicateur de référence et donc traduit une gestion active du portefeuille.

Alpha : L'alpha mesure la performance d'un portefeuille par rapport à son indicateur de référence. Un alpha négatif signifie que le fonds a fait moins bien que son indicateur (ex : l'indicateur a progressé de 10% en un an et le fonds n'a progressé que de 6% : son alpha est égal à - 4). Un alpha positif caractérise un fonds qui a fait mieux que son indicateur (ex : l'indicateur a progressé de 6% en un an et le fonds a progressé de 10% : son alpha est égal à 4).

Approche bottom-up : Investissement bottom-up : Investissement reposant sur l'analyse d'entreprises, où l'histoire, la gestion et le potentiel des entreprises en question sont considérés comme plus importants que les tendances générales du marché ou du secteur (contrairement à l'investissement top-down).

Approche top-down : Investissement top-down. Stratégie d'investissement où l'on choisit les meilleurs secteurs ou industries dans lesquels investir, d'après une analyse de l'ensemble du secteur et des tendances économiques générales (contrairement à l'investissement bottom-up).

Bêta : Le bêta mesure la relation existante entre les fluctuations des valeurs liquidatives du fonds et les fluctuations des niveaux de son indicateur de référence. Un bêta inférieur à 1 indique que le fonds « amortit » les fluctuations de son indice (bêta = 0,6 signifie que le fonds progresse de 6% si l'indice progresse de 10% et recule de 6% si l'indice recule de 10%). Un bêta supérieur à 1 indique que le fonds « amplifie » les fluctuations de son indice (bêta = 1,4 signifie que le fonds progresse de 14% lorsque l'indice progresse de 10% mais recule aussi de 14% lorsque l'indice recule de 10%). Un bêta inférieur à 0 indique de que fonds réagit inversement aux fluctuations de son indice (bêta = -0.6 signifie que le fonds baisse de 6% lorsque l'indice progresse de 10% et inversement).

Capitalisation : Valeur d'une société sur le marché boursier à un moment précis. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'actions d'une société par son cours de Bourse.

Gestion Active : Approche de la gestion d'investissement par laquelle un gérant entend faire mieux que le marché en s'appuyant sur des recherches, des analyses et sa propre opinion. Voir également Gestion Passive.

Pondération active : Représente la différence en valeur absolue entre la pondération d'une position dans le portefeuille du gérant et la même position dans l'indice de référence.

Ratio de Sharpe : Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au taux sans risque divisé par l'écart-type de cette rentabilité. Il s'agit d'une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Lorsqu'il est positif, plus il est élevé, plus la prise de risque est rémunérée. Un ratio de Sharpe négatif ne signifie pas nécessairement que le portefeuille a connu une performance négative mais que celle-ci a été inférieure à un placement sans risque.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable

Taux d'investissement / taux d'exposition nette : Le taux d'investissement correspond au montant des actifs investis exprimé en % du portefeuille. Le taux d'exposition nette correspond au taux d'investissement, auquel s'ajoute l'impact des stratégies dérivées. Il correspond au pourcentage d'actif réel exposé à un risque donné. Les stratégies dérivées peuvent avoir pour objectif d'augmenter l'exposition (stratégie de dynamisation) ou de réduire l'exposition (stratégie d'immunisation) de l'actif sous-jacent.

Valeur liquidative : Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

VaR : La value at risk (VaR) représente la perte potentielle maximale d'un investisseur sur la valeur d'un portefeuille d'actifs financiers compte tenu d'un horizon de détention (20 jours) et d'un intervalle de confiance (99%). Cette perte potentielle est représentée en pourcentage de l'actif total du portefeuille. Elle se calcule à partir d'un échantillon de données historiques (sur une période de 2 ans).

Volatilité : Amplitude de variation du prix/de la cotation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice qui permet de mesurer l'importance du risque sur une période donnée. Elle est déterminée par l'écart-type qui s'obtient en calculant la racine carrée de la variance. La variance étant calculée en faisant la moyenne des écarts à la moyenne, le tout au carré. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

DEFINITIONS & METHODOLOGIE ESG

Alignement à la Taxonomie : Dans le contexte d'une entreprise individuelle, l'alignement sur la taxonomie est défini comme la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui provient d'activités qui répondent à certains critères environnementaux. Dans le contexte d'un fonds ou d'un portefeuille individuel, il s'agit de l'alignement sur la taxonomie moyen pondéré du portefeuille des entreprises incluses au sein du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/sustainable-finance-taxonomy-faq_en.pdf

Calcul du score ESG : Seules les composantes actions et obligations privées du fonds sont prises en compte. Notation globale du fonds calculée selon la méthodologie MSCI Fund ESG Quality Score : hors positions de trésorerie et non liées aux facteurs ESG, sur la base d'une moyenne pondérée des pondérations normalisées des positions et du Industry-Adjusted Score des positions, multipliée par 1 + % d'ajustement, soit la pondération des notations ESG « Trend positive » moins la pondération des ESG Laggards moins la pondération des notations ESG « Trend negative ». Pour plus de détails, voir la MSCI ESG Fund Ratings Methodology, section 2.3. Mise à jour en janvier 2021. <https://www.msci.com/documents/1296102/15388113/MSCI+ESG+Fund+Ratings+Exec+Summary+Methodology.pdf/ec622acc-42a7-158f-6a47-ed7aa4503d4f?t=1562690846881>.

Catégorie 1 : Émissions directes provenant de la combustion d'énergies fossiles et des processus de production couverts ou contrôlés par l'entreprises.

Catégorie 2 : Émissions indirectes liées à l'achat ou à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement par les entités d'une entreprise.

Catégorie 3 : Toutes les autres émissions indirectes, y compris celles liées à l'utilisation des produits des entreprises. Cela peut inclure l'utilisation des véhicules non détenus par la société, les dépenses d'électricité non couvertes par la Catégorie 2, les activités externalisées, l'élimination des déchets, etc.

Classification SFDR : Le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, ou « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables ou encore « Article 6 » qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui n'ont pas d'objectif durable. Pour plus d'informations, visitez <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj>

ESG : E- Environnement, S- Social, G- Gouvernance

Investissements durables : Le SFDR définit l'investissement durable comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises détenues suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

Méthodologie S&P Trucost : Trucost utilise les données fournies par l'entreprise lorsque celles-ci sont disponibles. Dans le cas contraire, Trucost utilise leur modèle propriétaire EEIO. Ce modèle estime les émissions carbone en termes de répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise. Pour en savoir plus : www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf.

Bien que S&P Trucost rende compte des émissions de catégorie 3, ces données ne sont ni normalisées ni considérées comme suffisamment fiables pour être utilisées dans les rapports. Par conséquent, nous avons choisi de ne pas les inclure dans nos calculs d'émissions au niveau du portefeuille. Pour calculer l'empreinte carbone d'un fonds, les intensités carbonées des entreprises (tonnes équivalents-CO2 / chiffre d'affaires USD Million) sont additionnées et pondérées en fonction du poids de chaque entreprise au sein du portefeuille (normalisé sur l'ensemble des valeurs pour lesquelles l'information n'est pas encore disponible).

Principales incidences négatives (Principal Adverse Indicators - PAI) : Effets négatifs importants ou potentiellement importants sur les facteurs de durabilité qui résultent des, aggravent ou sont directement liés aux choix ou conseils d'investissement effectués par une entité juridique. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'empreinte carbone en sont des exemples.

CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	SEDOL	CUSIP	WKN	Frais de gestion	Frais courants ⁽¹⁾	Commission de surperformance	Frais d'entrée maximum ⁽²⁾	Minimum de souscription initiale ⁽³⁾	Performance sur un an (%)				
												28.02.22-28.02.23	26.02.21-28.02.22	28.02.20-26.02.21	28.02.19-28.02.20	28.02.18-28.02.19
A EUR Acc	10/03/2003	CARCOMM LX	LU0164455502	B03QH36	L1455N112	914233	1.5%	1.8%	Oui	4%	—	-2.5	0.6	23.6	-14.4	-3.6
A USD Acc	19/07/2012	CARCOAU LX	LU0807690754	BH899H7	L15065110	A1J2R4	1.5%	1.8%	Oui	4%	—	-7.9	-6.9	39.3	-12.3	-0.9
F EUR Acc	15/11/2013	CARCMFE LX	LU0992629237	BGP6SR7	L15065136	A1W941	0.85%	1.15%	Oui	4%	—	-1.8	1.3	24.3	-13.8	-3.1

Frais de gestion variable : 20% de la surperformance dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée. (1) Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre et ne comprennent pas les commissions de performance et les frais de transactions. (2) Frais de souscription acquis aux distributeurs. Aucun frais de rachat. (3) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : www.carmignac.com.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

ACTION : Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds. **MATIÈRES PREMIÈRES** : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative. **RISQUE DE CHANGE** : Le risque de change est lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Fonds. **GESTION DISCRÉTIONNAIRE** : L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

INFORMATIONS LÉGALES IMPORTANTES

Source: Carmignac au 28/02/2023. **Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement.** Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page. Depuis le 01.01.2013, les indicateurs de référence actions sont calculés dividendes nets réinvestis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862 En Suisse : Le prospectus, le KID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment.

CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg, City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg

B67549

COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement.